



*Le syndicat vise  
à améliorer les  
conditions de travail,  
tous ensemble !  
C'est pour cela que  
chaque membre est  
important et que vous  
êtes cordialement  
invité à nous  
rejoindre.*

# Bienvenue dans le groupe!

AKT, le syndicat des travailleurs des transports, vous invite à devenir membre.

Une fois que vous ferez partie du groupe et que vous serez membre du syndicat, votre employeur ne pourra pas vous faire travailler à n'importe quelles conditions. En tant que membre du syndicat, vous pouvez compter sur le soutien des autres membres !



## Le délégué (luottamusmies) de votre lieu de travail

est la première personne à qui vous pourrez toujours demander de l'aide. Le délégué a reçu une formation auprès du syndicat et connaît la réglementation du travail. Il peut vous aider à défendre votre cause. Une autre personne importante est le responsable de la protection du travail. Vous pouvez également demander directement l'aide du syndicat.

Parmi vos **avantages de membre**, le plus important est une vaste et complète **convention collective de travail** dans votre secteur. AKT est le syndicat des travailleurs, il vous représentera vous ainsi que les autres travailleurs. Le syndicat négocie les conventions collectives avec les syndicats d'employeurs. En Finlande, la loi ne régit que dans une faible mesure les conditions de travail. Dans la convention collective élaborée par le syndicat, en revanche, bien plus d'éléments font l'objet d'un accord : le  **salaire**, les gratifications pour travail du soir et travail de nuit, les congés payés pour vacances, un droit élargi au salaire pendant les maladies, les congés payés pour s'occuper d'un enfant malade, le salaire en cas de congé familial et les formations.

La convention collective évoque également les conditions de travail, les questions liées au temps de travail et les **vacances**, qui sont fondamentales. En plus des autres congés, les RTT font l'objet d'un accord. Lorsque la Finlande est passée à des journées de travail globalement plus courtes, le temps de travail dans le secteur des transports a été réduit sous forme de jours de congé complets — les RTT. Elles constituent pour les travailleurs un avantage important.

Les avantages membres incluent le **conseil** : le syndicat prodigue des conseils pour tout ce qui concerne le travail et le paiement du salaire.

En général, les problèmes liés au lieu de travail et au paiement du salaire sont résolus par l'entremise du délégué du personnel. En cas de conflits importants, tout membre d'AKT a la possibilité de recevoir une **assistance juridique**. Dans ce cas, le syndicat défend le membre devant la justice et se charge des frais de justice.

Les **destinations de vacances** d'AKT, qu'on peut louer pour un prix modique, constituent un avantage membre particulièrement notable. Il y a des destinations de vacances là où les Finlandais aiment partir en vacances, par exemple à Levi, Ylläs, Saariselkä, Ruka, Himos et Tahko.

Vous recevrez également le calendrier AKT, qui vous permettra de consigner les **notes importantes** sur les heures de travail effectuées. AKT organise des **formations** pour les membres. Le syndicat propose d'autres avantages, comme les **assurances syndicales à prix modique** chez Turva et l'**avantage carburant** dans les stations Neste. Un autre avantage membre est l'application de livres audio Bookbeat pour 45 jours. On y trouve des livres lus en 17 langues. Il y a aussi des avantages au niveau des prix des croisières. Des **événements et compétitions** sont organisés chaque année dans tout le pays.

Quand vous serez membre, vous devrez payer une cotisation, mais cette cotisation peut être déduite des impôts ! La cotisation inclut l'adhésion à la caisse de chômage : si vous vous retrouvez au chômage, vous aurez une meilleure indemnisation.

En Finlande, tous les travailleurs ont le **droit et la liberté** d'adhérer à un syndicat. C'est tout à fait légal et judicieux. En nous rejoignant, vous aidez également tous les autres. Les membres du syndicat apprécieront que vous les rejoigniez. **Ensemble, on peut influencer sur les salaires et sur les grandes questions de société.**

## AKT EST CONNU COMME UN

**SYNDICAT PUISSANT**, comptant environ 40 000 membres. Les membres du syndicat comptent des conducteurs de camions, de camions-citernes et de cars. Le syndicat compte également des membres dans les terminaux, les stations de réparation, les agences de voyage, les ports (acconiers), les entrepôts, les auto-écoles, et des membres chauffeurs de taxi et dans le personnel navigant des avions.

• **Contactez-nous si**  
• **vous avez besoin**  
• **d'aide.** Numéro de la  
• permanence du syndicat  
• 09 61 31 1222 et questions  
• d'adhésion 09 6131 1244  
• votre interlocuteur parle  
• anglais. Vous pouvez  
• nous joindre par courriel  
• grâce au lien du code QR.

